Envoyé en préfecture le 15/09/2022
Reçu en préfecture le 15/09/2022
Affiché le
ID : 064-216405233-20220913-DEL2022_09_01-DE

2022_09_01

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Commune de **SEVIGNACQ**
N° SIREN : 21640523300018
Date de publication :
Date de dépôt à la Préfecture :

Aliénation et cession de quatre chemins ruraux:
CR n°51 dit de Bierle, CR n°39 dit de Lalande, CR n° 11 dit Bedout, CR n° dit de Paloque-Cimpceu

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie à la Mairie sous la présidence de M. CUYAUBÉ Michel.

Etaient présents : Mmes BIARDEAU Delphine, COUCI Claudy, FOURTICQ Annie, HOURNE Jeanne, SCHAFFAUSER Linda et MM. CAMINADE Hervé, M. CUYALAA-PROVENCE Patrick, CANTON-TRESAUGUE Joseph, CLOUTÉ Guillaume, CUYAUBÉ Michel, JEZEQUEL Arnaud et M. TOUYA Daniel
Absents excusés : Mme BAILLEZ Tiffany et M. CANTON Guillaume

Mme Delphine BIARDEAU été élu secrétaire de séance.

Le Maire expose au Conseil Municipal que des portions des chemins ruraux dits « de Bierle », « de Lalande », « Bedout » et « Paloque-Cimpceu » ne sont plus utilisées depuis très longtemps.

Il propose de les supprimer et de les aliéner au profit des propriétaires riverains, après accomplissement de l'enquête publique :

- **Chemin rural n°51 dit de Bierle**, d'une contenance d'environ 1300 m², et d'un linéaire d'environ 390 m. La cession serait réalisée au profit de Madame DUFFOUR Nadine, agricultrice.
- **Chemin rural n°39 dit de Lalande**, d'une contenance d'environ 1800 m², et d'un linéaire d'environ 296 m. La cession serait réalisée au profit de Monsieur MARQUIS Philippe, agriculteur.
- **Chemin rural n° 47 dit Bedout**, d'une contenance d'environ 3635 m², et d'un linéaire d'environ 1200 m. La cession serait réalisée au profit de Monsieur Benoit LARQUÉ.
- **Chemin rural dit de Paloque-Cimpceu (Moulin TOURET)**, d'une contenance d'environ 300 m², et d'un linéaire d'environ 65 m. La cession serait réalisée au profit de Madame PRUGUE Denise.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

1°) **DÉCIDE** le principe l'aliénation de portions des chemins ruraux dits de de Bierle, de Lalande, Bedout et Paloque-Cimpceu et de la cession au profit des propriétaires riverains.
2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Le Maire,

MAIRIE DE SEVIGNACQ (Pyrénées-Atlantiques)

Michel CUYAUBÉ